



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-043

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2025

Sommaire

Cour de cassation /

75-2025-01-17-00008 - Décision portant délégation de signature en matière administrative et de gestion des personnels (4 pages)

Page 3

Cour de cassation

75-2025-01-17-00008

Décision portant délégation de signature en
matière administrative et de gestion des
personnels



Décision portant délégation de signature en matière administrative et de gestion des personnels

Le premier président de la Cour de cassation

Vu le décret du 23 juin 2022 portant nomination du premier président de la Cour de cassation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2005 instituant, à compter du 1er janvier 2006, un ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation imputables sur les crédits ouverts au titre II et au titre III ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2006 instituant à compter du 1^{er} janvier 2006, un ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation imputables sur les crédits ouverts au titre II, au titre III et au titre VI ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2022 portant désignation de Monsieur Christophe Soulard, premier président de la Cour de cassation, en qualité d'ordonnateur secondaire du budget du ministre de la justice pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation dans les limites fixées par l'arrêté du 1^{er} septembre 2006 modifiant l'arrêté du 14 février 1986, à compter du 18 juillet 2022 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Caroline Savier, directrice de greffe de la Cour de cassation, afin de signer, en mon absence, les contrats d'engagement des contractuels ainsi que les ordres de missions des fonctionnaires du greffe, appelés à participer à une action de formation ;

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Caroline Savier, directrice de greffe de la Cour de cassation, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :

- Mme Corinne Lang, directrice des services de greffe judiciaire, cheffe de cabinet ;
- Mme Nacera Berteloot, directrice de greffe adjointe ;

afin de signer les pièces justificatives de dépenses et les documents de liaison relatifs à la gestion et à la rémunération des personnels affectés à la Cour de cassation ;

Article 3 : Délégation est donnée à Mme Caroline Savier, directrice de greffe de la Cour de cassation, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :

- Mme Corinne Lang, directrice des services de greffe judiciaire, cheffe de cabinet ;
- Mme Nacera Berteloot, directrice de greffe adjointe ;

afin de signer :

- les décisions d'imputabilité, les décisions établies après avis de la commission de réforme, les décisions ou lettres de mission à l'attention des médecins ou spécialistes agréés concernant les fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les décisions fixant le montant des honoraires à verser aux praticiens intervenant dans le cadre des accidents de service et maladies professionnelles, des contre-visites médicales, des visites médicales d'embauche et des expertises médicales en lien avec les dossiers soumis aux comités médicaux et commissions de réforme concernant les fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les décisions d'octroi de congé maladie, de congé maternité et de congé paternité concernant les fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les notifications d'actes administratifs à caractère individuel destinés aux fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les avis assortissant les candidatures de fonctionnaires et contractuels du greffe à des actions de formation continue ;
- les notes de diffusion des circulaires ministérielles concernant la gestion administrative et la gestion financière des personnels ;
- les états mensuels, trimestriels ou semestriels à adresser à la Chancellerie ;
- les demandes de temps partiel des fonctionnaires du greffe ;
- les autorisations de cumul de rémunérations des fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les demandes de nomination ou de changement de régisseur ;

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux personnes ci-dessus, ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques du Doubs, comptable assignataire. La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 17.01.2025

Le premier président

Christophe Soulard

SIGNÉ

Suit un spécimen de signature de

Caroline Savier SIGNÉ

Corinne Lang SIGNÉ

Nacera Berteloot SIGNÉ

Cour de cassation
Habilitations de signatures de documents destinés à la DRFIP

| NOMS | POSTES | SIGNATURES |
|------------------|-------------------------------|------------|
| SAVIER Caroline | Directrice de greffe | SIGNÉ |
| LANG Corinne | Cheffe de cabinet | SIGNÉ |
| BERTELOOT Nacera | Directrice de greffe adjointe | SIGNÉ |
| JOLY Béatrice | Gestionnaire | SIGNÉ |
| VALLEE Sandrine | Gestionnaire | SIGNÉ |